

REDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abeuvron, N° 12

PRIX DES ABONNEMENTS ROUBAIX-TOURCOING 3 mois, 4 fr. 80. — Un an, 14 fr.

L'abonnement continue sans avis contraire.

ŒUVRE DE PRÊTRE

Il est produit récemment à Lille, une histoire qui menace de tourner au scandale et comme il s'agit en l'occurrence d'un prêtre très connu, nous n'hésiterons pas à révéler les faits en pleine lumière.

Nous avons beaucoup hésité avant de nous occuper de cette affaire, mais comme il s'agit d'un prêtre de notre landaunoy, un éclat de nature à grossir les faits et à dénaturer le caractère, nous préférons dire immédiatement ce que nous en pensons.

Il est fondé au commencement de cette année à Lille, une œuvre électorale des lillois connaissant sous le titre de « Centre de l'Hospitalité de nuit de la rue de la Barre ».

Un nommé G. nous ne déignerons que par l'initiale de son nom fut le directeur de cet asile.

Comment dirigeait-il cette entreprise ? À ce qui paraît, il n'était pas un très bon maître, le prêtre en question se vit dans l'obligation de mettre la clef sous la porte et de partir pour des régions plus hospitalières que le refuge hospitalier qu'il administrait.

Cette fille s'expliquait un peu. Malgré tous ses efforts et après avoir fait de nombreux appels à la caisse des paroisses pratiquants, nous n'avons pu trouver récemment à la tête d'un déficit de 2500 fr. environ.

Il avait eu se lancer avec confiance dans une entreprise que devait alimenter exclusivement la caisse fiducianst des paroisses catholiques de la région.

Les créanciers désappointés s'adressèrent alors à M. Fabre Clabaut, directeur de l'asile du Sacré-Cœur de Jésus à Amiens.

Ce dernier répondit qu'il n'était point prêt à se charger de la dette de la rue de la Barre, mais qu'il allait faire tous ses efforts pour aider son infortuné collègue à sortir de sa situation.

Un autre abbé, M. Desportes intervint également pour aider à débrouiller cette situation difficile.

L'abbé Clabaut se déplaça même pour la circonstance. Il vint à Lille et vit un certain nombre de sommités cléricales de la ville et des environs, mais tous se refusèrent à intervenir.

C'est tout au fond et malgré notre peu d'estime en général pour la gent cléricale qui vit en partie aux crochets de la crédulité publique, malgré notre aversion trop caractérisée pour monseigneur l'évêque qui douilleusement captif de ses robes noires, réchauffant les dégoutés qui mentent de lui une bénédiction, malgré notre répugnance pour ceux qui parient sur le nom de Dieu des malheurs et qui font bonnement pendant que des gens crédules font de la porte des prébendes, malgré tout cela, nous nous sentons au cœur grand pitié pour le pauvre diable de prêtre dont le ventre creux chante à l'union des boyaux vides des chaux, errants sous le porche des églises.

Nous nous expliquons très bien la fausse des créanciers de l'abbé B. — mais au fond, est-ce bien vers lui que doivent aller toutes ces colères.

Ce prêtre est sans le sou et lui qui dirigeait un asile en recherche peut-être un, lui qui venait dans la ville où il promène actuellement ses soutiers fatigués et son assommoir flasque.

Laissez-le donc en paix et lamentable dégoût. Comment pourrait-il vous payer 2500 francs de plus qu'il ne possède ? Comment pourrait-il vous payer 2500 francs de plus qu'il ne possède ? Comment pourrait-il vous payer 2500 francs de plus qu'il ne possède ?

Les vils paroissiens, les riches patrons catholiques du Nord, s'ils ont tant de cœur, ont peut-être cette charité chrétienne qu'ils prétendent enseigner de force à leurs ouvriers.

Leur font 2,500 francs de ces repreneurs de bank-notes. Frappez-dux aux portes de ces coffres-forts et vous en aurez pour 120,000 francs en paix l'honneur de Dieu qui loge le diable dans sa bourse.

Par sa misère, il est aujourd'hui le frère de tous les lillois. Et voilà pourquoi nous plaidons aujourd'hui sa cause hautement, publiquement, en hommes qui savent ce qu'il faut à la douleur des autres et qui n'ont pas besoin de la morale d'un prêtre pour savoir que ceux qui souffrent ont droit à la compassion de tous.

La démission du ministre de la marine et de la Presse. Le chef du ministère de la marine fait l'objet des commentaires de la presse parisienne et les journaux républicains nous ont fait connaître par leurs articles que ce ministre n'est pas un homme qui se soit fait un nom.

Le nouveau ministre de la marine et de la Presse. Le chef du ministère de la marine fait l'objet des commentaires de la presse parisienne et les journaux républicains nous ont fait connaître par leurs articles que ce ministre n'est pas un homme qui se soit fait un nom.

Le nouveau ministre de la marine et de la Presse. Le chef du ministère de la marine fait l'objet des commentaires de la presse parisienne et les journaux républicains nous ont fait connaître par leurs articles que ce ministre n'est pas un homme qui se soit fait un nom.

Le nouveau ministre de la marine et de la Presse. Le chef du ministère de la marine fait l'objet des commentaires de la presse parisienne et les journaux républicains nous ont fait connaître par leurs articles que ce ministre n'est pas un homme qui se soit fait un nom.

Le nouveau ministre de la marine et de la Presse. Le chef du ministère de la marine fait l'objet des commentaires de la presse parisienne et les journaux républicains nous ont fait connaître par leurs articles que ce ministre n'est pas un homme qui se soit fait un nom.

Le nouveau ministre de la marine et de la Presse. Le chef du ministère de la marine fait l'objet des commentaires de la presse parisienne et les journaux républicains nous ont fait connaître par leurs articles que ce ministre n'est pas un homme qui se soit fait un nom.

Il est très étonné de voir dire que l'Etat ne s'occupe pas de la marine. On dit que l'Etat ne s'occupe pas de la marine. On dit que l'Etat ne s'occupe pas de la marine. On dit que l'Etat ne s'occupe pas de la marine.

La situation au Tonkin. M. Floquet fait connaître à la Chambre qu'il a été au Tonkin pendant l'expédition de la France au Tonkin et qu'il a vu de près les conditions de la situation d'indochine au Tonkin.

Le ministre de la marine. M. Floquet a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892.

Le ministre de la marine. M. Floquet a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892.

Le ministre de la marine. M. Floquet a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892.

Le ministre de la marine. M. Floquet a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892.

Le ministre de la marine. M. Floquet a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892.

Le ministre de la marine. M. Floquet a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892.

Le ministre de la marine. M. Floquet a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892.

Le ministre de la marine. M. Floquet a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892.

Le ministre de la marine. M. Floquet a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892.

Le ministre de la marine. M. Floquet a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892.

Le ministre de la marine. M. Floquet a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892.

Le ministre de la marine. M. Floquet a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892.

Le ministre de la marine. M. Floquet a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892.

Le ministre de la marine. M. Floquet a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892.

Le ministre de la marine. M. Floquet a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892.

Le ministre de la marine. M. Floquet a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892.

Le ministre de la marine. M. Floquet a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892.

Le ministre de la marine. M. Floquet a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892.

Le ministre de la marine. M. Floquet a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892.

Le ministre de la marine. M. Floquet a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892.

Le ministre de la marine. M. Floquet a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892.

Le ministre de la marine. M. Floquet a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892.

Le ministre de la marine. M. Floquet a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892.

Le ministre de la marine. M. Floquet a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892.

Le ministre de la marine. M. Floquet a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892.

Le ministre de la marine. M. Floquet a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892. Il a été nommé ministre de la marine le 14 juillet 1892.

L'annuée repoussée. Pour élargir le cercle de la production de la République, M. Combarieu propose une loi pour décaler l'annuée de dix jours, etc.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat. Séance du 12 Juillet 1892. La séance est ouverte à 11 heures 05, sous la présidence de M. Le Royer, président.